

## ZOOM sur le Pôle Eco

### Edito



La réussite d'une entreprise agricole dépend de la production bien sûr mais aussi de la commercialisation, de la gestion administrative et financière et enfin de la gestion du travail. Un dysfonctionnement dans une de ces quatre thématiques peut mettre en péril l'exploitation. La Chambre d'agriculture s'attache donc à accompagner les exploitations agricoles et les porteurs de projet sur tous ces aspects afin qu'ils élaborent un projet d'installation le plus cohérent possible et qu'ils optimisent le fonctionnement de leur entreprise.

Romain BLANCHARD, élu référent Installation.

### En bref...

#### Les rendez-vous des créateurs fin 2020

Les porteurs de projets accompagnés par Cap Installation Transmission peuvent s'inscrire et rencontrer, des experts en conseil juridique, comptable, formation, financement bancaire ainsi que les conseillers techniques, AB, aménagement du territoire et valorisation des produits de la Chambre d'agriculture. Pour la fin de l'année 2020, les rendez-vous auront lieu les 09 novembre et 07 décembre.

Pour plus d'information, contacter votre conseiller d'entreprise au : 04 42 23 06 11.

#### Groupe DEPHY Riz

Une réunion du groupe d'exploitants du groupe DEPHY sur la riziculture a eu lieu le 18 septembre dernier afin de faire le point sur les projets à mettre en oeuvre. La finalité du réseau DEPHY est d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des phytos, tout en étant performants sur les plans économique, social et environnemental. Le groupe DEPHY Riz s'intéresse à la gestion intégrée des adventices en intégrant des changements dans le système d'exploitation (diversification des cultures, intégration d'engrais verts et de couverts intercultures, semis enfoui du riz...). Les membres du groupe ont un objectif commun d'améliorer les

### Chiffre clef

Depuis sa création en juillet 2019, le Point Accueil Transmission a rencontré

**28 agriculteurs**

se posant des questions sur l'arrêt de leur activité et la transmission de leur exploitation.

connaissances à l'échelle du territoire et de leur exploitation sur le comportement des adventices et le risque lié aux pratiques culturales.

Votre contact : Ronald JULLIAND : 04 42 23 86 12  
r.julliard@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Les procédures « calamités agricoles » en cours



Le Comité Départemental d'Expertise des Bouches-du-Rhône a validé la demande de reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour deux phénomènes climatiques qui ont frappé le département en 2019 et 2020 :

■ Crue de la Durance du 20 décembre 2019 pour pertes de fond sur la commune de Charleval,

■ Gel des 24 et 25 mars 2020 pour pertes de récoltes sur abricots, cerises, pêches/nectarines, poires, pommes et prunes sur 28 communes du département (Alleins, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Charleval, Châteaurenard, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Graveson, Le Puy-Sainte-Réparate, Maillane, Mallemort, Mollégès, Mouriès, Noves, Orgon, Plan-d'Orgon, Rognes, Rognonas, Saint-Andiol, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Tarascon, Verquières).

Ces deux demandes seront présentées au Comité national de gestion des risques en agriculture du 12 novembre 2020.

En parallèle, à la suite du gel sur vignes de mars 2020 (aléa climatique non éligible à une procédure des calamités agricoles), un arrêté préfectoral de reconnaissance de sinistre a été pris pour les communes d'Arles, Eygalières, Rousset, Saint-Rémy-de-Provence et Trets afin de permettre aux viticulteurs sinistrés d'acheter des vendanges et du moût pour compenser leurs pertes de récoltes.

Votre contact : Jérôme ANGE : 04 42 23 86 53  
j.ange@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Focus

#### PAC 2020 : la Chambre d'agriculture assure son accompagnement

La campagne de déclaration des dossiers PAC a débuté cette année dans le contexte particulier du confinement. Malgré cette contrainte qui n'a pas permis aux conseillers de la Chambre d'agriculture de se déplacer avant le 11 mai sur les traditionnels sites de permanences (Arles, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Etienne-du-Grès, Aix-en-Provence), l'accompagnement des agriculteurs a pu s'effectuer dans de bonnes conditions par téléphone et visio-conférence.

562 exploitations ont ainsi été accompagnées pour la déclaration PAC par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône en 2020.

Votre contact : Jérôme ANGE : 04 42 23 86 53  
j.ange@bouches-du-rhone.chambagri.fr

### Le Point Accueil Transmission : une étape incontournable quand on souhaite arrêter son activité

Vous souhaitez arrêter votre activité, vous cherchez à transmettre votre exploitation mais vous vous posez de nombreuses questions ? Pour y répondre, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a créé, en juillet 2019, le Point Accueil Transmission (PAT), cofinancé par le Conseil Régional Sud PACA.

Désormais, les exploitants agricoles souhaitant arrêter leur activité et/ou cherchant à transmettre leur exploitation peuvent prendre un rendez-vous dans les locaux de la Chambre d'agriculture ou sur l'exploitation afin de s'entretenir avec un conseiller.

Le PAT 13 est ouvert à tous les agriculteurs, quel que soit le stade d'avancement de leur projet, ayant un repreneur ou non, qui approchent de la retraite ou qui cessent leur activité pour une autre raison (reconversion professionnelle, santé, etc.). Il les accueille, les informe et les oriente en leur garantissant confidentialité et neutralité.

La situation sanitaire liée à la Covid-19 a quelque peu modifié les modalités d'accès à ce service qui s'est déroulé par téléphone durant la phase de confinement. Mais depuis cet été, les rendez-vous en présentiel ont repris (dans le respect des mesures sanitaires en vigueur).

En septembre 2020, la conseillère du PAT a également participé à une réunion d'information sur la transmission à destinations des agriculteurs des communes d'Orgon et de Sénas. Cette réunion a été réalisée dans le cadre du FEADER du Parc Naturel Régional des Alpilles. Une vingtaine d'agriculteurs ont participé à cette réunion qui fut riche en échanges.

Le PAT a pour objectif d'organiser des réunions d'informations dans différentes communes du département en 2021.

Votre contact : Marie RODRIGUEZ : 04 42 23 90 06  
m.rodriguez@bouches-du-rhone.chambagri.fr

## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

➤ **Cultiver du Chanvre en Camargue : faire le choix de se lancer :**  
4 jours : les 9 et 10 novembre en présentiel au Mas du Sonnailler à Arles, 2 demies-journées entre novembre et mars 2021, @formation en partie à distance : 2 demies-journées de module.

Votre contact : Ronald JULLIAND : 04 42 23 86 12  
r.julliard@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ **Obtenir le C.C.T.R.O.V. Ovin-Caprin, Bovin, Porcin, Équin :**  
3 jours : les 17, 18 et 19 novembre à la MFR Rhône-Alpilles à Saint-Martin-de-Crau.

Votre contact : Audrey SEIGNER : 04 42 23 86 45  
a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ **Devenir Sauveteur Secouriste du Travail :**  
2 jours : les 20 et 27 novembre à la MFR de Garachon à Lambesc.

Votre contact : Christèle COLLIOT : 04 42 23 86 30  
c.colliot@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ **Découvrez l'ensemble de nos formations sur : [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22 [formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr)**

### Des prestations sur mesure

#### « Conseil Agri-Projet »

Vous êtes un porteur de projet, la Chambre d'agriculture vous propose :

- Une analyse économique sur : les différents ateliers de production, les charges de structure ;
- Le plan d'investissement et le plan de financement ;
- Un tableau de bord budgétaire sur plusieurs années ;
- Une analyse comparative avec les références disponibles ;
- Un regard extérieur sur la globalité de votre projet

Nous vous remettons

- Un dossier de présentation de votre projet ;
- Un prévisionnel en trésorerie et/ou compte de résultat/bilan ;
- Sur demande, un Plan d'Entreprise pour les aides à l'installation.

Informations, conditions et tarifs :

Marie RODRIGUEZ : 04 42 23 90 06 - m.rodriguez@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ Vous recherchez un accompagnement sur une thématique spécifique, nos conseillers vous accompagnent, contactez-nous : 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur [www.facebook.com/agri13](http://www.facebook.com/agri13)

Chambre d'agriculture 13, 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01  
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).  
[www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr)



La certification vous assure la qualité de notre service.  
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.